

Lorsqu'il s'agit pour nous de décider de questions importantes soumises à la Chambre et qui peuvent relever particulièrement de la compétence du gouvernement, le problème est de savoir si, en adoptant une décision particulière, nous marquons un pas de plus vers la sorte de nationalisme canadien qui défend le mieux les intérêts du pays ou si, pour des objectifs à court terme, politiques par exemple, nous ne desservons pas la cause du nationalisme canadien positif.

A l'égard de la décision de l'Office national de l'énergie d'exporter environ 6.3 trillions de pieds cubes de gaz naturel, approuvée par le cabinet, il faut, je pense, monsieur l'Orateur, se poser la question fondamentale suivante: cette décision était-elle d'ordre positif et de nature à favoriser le nationalisme canadien au meilleur sens du terme ou était-elle d'ordre négatif, favorisant peut-être le pays importateur et desservant l'intérêt du Canada?

[Français]

Monsieur l'Orateur, si nous voulons, en tant que nation, atteindre les buts que nous nous sommes fixés, nous devons asseoir nos travaux sur les fondements d'une saine économie. Ce serait une grossière erreur que de céder à des mouvements émotifs et de prendre des décisions mal fondées du point de vue économique.

Ce serait desservir la cause du nationalisme canadien et l'engager plus sûrement dans la voie de la frustration et de l'échec.

[Traduction]

En d'autres mots, monsieur l'Orateur, ce qui est essentiel à la réalisation d'un nationalisme canadien positif et à notre capacité d'ériger une société forte et unique, c'est que nous ayons la force, la volonté et le don de bien servir nos intérêts, d'édifier une puissante économie, en adoptant des politiques sensées visant à servir les intérêts présents et futurs des Canadiens, afin que nos jeunes bénéficient sans cesse de plus vastes possibilités économiques ainsi que d'autres avantages dans certains secteurs de l'activité humaine. Je ne crois pas que les Canadiens aient décidé collectivement de revenir à la vie dans les bois, comme le proposait Thoreau. Ils veulent, je crois, obtenir de plus en plus de possibilités économiques. Rien ne contribuerait plus à ruiner le Canada et à permettre à d'autres de s'emparer de notre économie, s'ils le voulaient, que si nous dirigeons mal notre propre navire et si nous administrions mal notre économie. J'aimerais aborder cette décision à l'endroit du gaz naturel en partant de ce principe.

Je voudrais m'arrêter un instant sur les remarques du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas). Nous constatons qu'il a vaillamment tenté de satisfaire aux deux tendances irréconciliables qui se manifestent au sein de son propre parti. D'une part, il nous dit que nous ne devrions pas nous servir de nos ressources énergétiques pour satisfaire l'appétit vorace de l'industrie américaine, que notre démarche a mis le Canada totalement à la merci des énormes sociétés pétrolières voisines, et, d'autre part, que nous aurions dû aller encore plus loin pour faire du Canada une dépendance économique et un satellite militaire en même temps qu'une colonie culturelle des États-Unis. Ces propos sont contradictoires, mais je me demande s'ils partent d'un sentiment positif à l'égard de la nationalité canadienne ou s'ils s'inspirent de ce genre de nationalisme totalement négatif qui est

destiné à provoquer la haine ou l'animosité envers la population d'autres nations, au lieu de renforcer notre nationalisme canadien, positif, réel et unique.

Quoi qu'on puisse gagner ou non en parlant ainsi, nous sommes certains d'une chose: ces propos ont pu satisfaire ce groupe des bonimenteurs, mais la tâche d'un député n'est pas aussi simple, monsieur l'Orateur. D'autre part, il y a dans son parti un élément plus âgé et plus avisé qui ne recherche que le pouvoir et les honneurs. Ceux-là se rendent compte que ces sottises leur permettront de continuer à siéger là où ils sont aujourd'hui, fût-ce en plus petit nombre qu'à présent.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Greene:** Pour calmer ceux qui, dans son parti, sont avides du pouvoir, il a dit par la suite: «Nous ne nous opposons pas à vendre aux États-Unis nos ressources énergétiques excédentaires, pourvu qu'on tienne compte des besoins à long terme du Canada»—ce qu'a fait l'Office de l'énergie—et pourvu que les produits canadiens transformés et mi-ouverts aient accès au marché américain», ce qui, je le répète, est le cas de plus en plus et presque tous les ans. Les deux citations, monsieur l'Orateur, ont été puisées dans le même discours prononcé par le député au cours du même débat. J'espère que cette contradiction a donné satisfaction aux deux factions du parti à deux têtes qu'il dirige.

**M Skoberg:** Le ministre appartient à un parti qui n'a pas de tête du tout.

**L'hon. M. Greene:** Il faut dire, monsieur l'Orateur, que cette dualité du chef du Nouveau parti démocratique, en fait un adversaire formidable et un antagoniste redoutable. On ne sait jamais si le coup va venir de la gauche ou de la droite; ou si le député fait du boniment ou parle très sérieusement au nom de ceux qui sont avides de pouvoir.

La décision par laquelle l'Office national de l'énergie, avec l'approbation du gouvernement, autorise l'exportation du surplus de gaz naturel canadien, a été prise dans l'intérêt du Canada. C'est l'aspect de la décision que nous devons étudier. Je suis convaincu que les clients qui nous achètent ce produit, ainsi que les États-Unis, sont parfaitement capables de se défendre. Ils jugeront si la décision est avantageuse pour eux. Quant à nous, une seule question doit nous intéresser: est-elle favorable au Canada? C'est ce que je vais essayer d'établir. Monsieur l'Orateur, la décision de l'Office, confirmée par le gouvernement, était la seule qu'on puisse prendre conformément au bon sens économique.

La valeur globale des nouveaux pipe-lines qui seront construits au Canada en vertu des autorisations conjointes accordées est d'environ 200 millions de dollars. La partie canadienne représentera environ de 80 p. 100, et entraînera quelque 13,000 années-hommes de travail au Canada. Environ 30 p. 100 de ces emplois seront créés dans les provinces des Prairies, quelque 45 p. 100 en Colombie-Britannique, et l'autre 25 p. 100 au Manitoba. La quantité de gaz exportable en vertu des licences au cours de la période de 15 à 20 ans atteindra les 6,300 milliards de pieds cubes, contre les 8,900 milliards de pieds cubes réclamés par les requérants. On estime à près de 2 milliards les recettes que le Canada retirera des exportations de gaz prévues pendant la durée des licences.